

DÉLIBÉRATION N°2016.01.02/246

**Modification de la représentation  
de la Communauté d'Agglomération  
CAP Excellence  
au sein du Conseil d'exploitation  
du Centre culturel de Sonis  
Suite à une démission**

L'an deux mille seize, le mercredi 13 janvier, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 6 janvier 2016.

Présents : 37		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Solange	LEBLANC	
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Max	CELIGNY	
M. Denis	BERNADOTTE	

**Excusé représenté : 1**

M. Jacques BANGOU (2<sup>ème</sup> Vice-Président)  
Pouvoir à Mme Josiane GATIBELZA

**Excusés non représentés : 2**Conseillère Communautaire - Membres du Bureau :

Mme Corinne PETRO

Conseillère Communautaire :

Mme Ketty WALPO

**Absents : 10**Vice-Président:

M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE

M. Harry DURIMEL

Mme Célia HATCHI-MIMIETTE

M. Jocelyn LEREMON

M. Maurice LORQUIN

M. Daniel MARSIN

M. Alix NABAJOH

M. Patrick SELLIN

M. Olivier SERVA

**COURRIER ARRIVÉ LE:****28 JAN. 2016****S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE**

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Suzelle SEVILLE* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.02/38 du Conseil communautaire de CAP Excellence du 30 avril 2014 portant désignation des représentants de CAP Excellence au Conseil d'Exploitation de la régie à caractère administratif dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du Centre Culturel de Sonis ;
- VU la lettre de démission de Madame Evelyne PODAN du Conseil d'Exploitation de la régie à caractère administratif dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du Centre Culturel de Sonis ;

**Considérant** le rapport du Président;

### DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

**ARTICLE 1-** De fixer comme suit la liste des représentants de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein du Conseil d'Exploitation de la régie à caractère administratif dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du Centre Culturel de Sonis:

<b>Conseillers Communautaires</b>
▪ Mme Suzelle <i>SEVILLE</i> (5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente)
▪ Mme Marie-Corinne <i>LACASCADE-CLOTILDE</i> (13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente)
▪ Mme Francesca <i>FAITHFUL</i> (Conseillère Communautaire - Membre du Bureau)
▪ Mme Marlène <i>MELISSE-MIROITTE</i> (Conseillère Communautaire-Membre du Bureau)
▪ Mme Célia <i>HATCHI-MIMIETTE</i> (Conseillère Communautaire)
▪ Mme Ketty <i>WALPO</i> (Conseillère Communautaire)

-----

<b><u>Personnalités qualifiées :</u></b>
▪ Mme Léna <i>BLOU</i>
▪ Mme Alexandrine <i>MOUEZA</i>
▪ Mme Jacqueline <i>FAVORINIUS</i>

**ARTICLE 2** – D’abroger la délibération n°2014.04.02/38 du Conseil communautaire de CAP Excellence du 30 avril 2014 portant désignation des représentants de CAP Excellence au Conseil d’Exploitation de la régie à caractère administratif dotée de la seule autonomie financière pour l’exploitation du Centre Culturel de Sonis.

**ARTICLE 3-** De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 4-** Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l’Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l’Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à l’ensemble des Représentants de CAP Excellence au sein du Conseil d’Exploitation de la régie à caractère administratif dotée de la seule autonomie financière pour l’exploitation du Centre Culturel de Sonis ainsi qu’à Madame le Comptable Public de l’Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l’Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d’Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 18 janvier 2016

Le Président  
  
Eric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le 27 JAN. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à l’ensemble des Représentants de CAP Excellence au sein du Conseil d’Exploitation de la régie à caractère administratif dotée de la seule autonomie financière pour l’exploitation du Centre Culturel de Sonis, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Directeur du Centre culturel de Sonis, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le 28 JAN. 2016

